

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECUIR, MM. Franck LEGIGAN, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

<u>Excusés</u>: Mme Annick ALIX FAUDEMER, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Aurélie VERGIN, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Nathalie LECLER qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Pierrette POUSSET

Absents: MM. Serge LEMONNIER, Yann LECUYER

<u>Secrétaire de séance</u>: Mme Sylvie GAUTIER <u>Date de convocation</u>: 8 septembre 2021 <u>Date d'affichage</u>: 21 septembre 2021 <u>Nombre de conseillers en exercice</u>: 29

Présents: 19 Pouvoirs: 2 Votants: 21

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 01/07/2021
- 2) St-Lô Agglo pacte fiscal et financier 2021-2026
- 3) St-Lô Agglo rapport annuel de performance 2020
- 4) Aménagement du bourg de Troisgots approbation du marché de travaux
- 5) Acquisition du site des Aulnays convention d'une servitude de passage
- 6) DETR 2021 dossiers de subvention complémentaires
- 7) Plan de relance de l'Etat équipement numérique de l'école élémentaire
- 8) Budget principal décision modificative n°1
- 9) Budget Condé Espace décision modificative n°1
- 10) Renouvellement de la carte achat public
- 11) Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) participation financière 2021
- 12) Théâtre du Préau convention de partenariat 2021-2022
- 13) RH modification du tableau des effectifs
- 14) RH recours à un contrat d'apprentissage pour les services techniques
- 15) Décisions du Maire par délégation
- 16) Communications de la municipalité
- 17) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Sylvie GAUTIER est choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Création d'un logement dans l'ancienne mairie de Mesnil-Raoult programme des travaux et dépôt d'une déclaration préalable (urbanisme)
- Rénovation du local social des ateliers municipaux programme des travaux et dépôt d'une déclaration préalable (urbanisme)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 01/07/2021

Le Conseil municipal décide d'approuver le procès-verbal précité.

Pour : 21	Contre:	Abstentions :	

2- St-Lô Agglo - pacte fiscal et financier 2021-2026

Rapporteur: M. Emmanuel JAMARD

En ce début de mandat, Saint-Lô Agglo s'est dotée, par délibération du 21/06/2021, d'un document cadre appelé « pacte financier et fiscal » afin d'identifier les liens d'interdépendance financière entre elle et les communes membres.

Le pacte financier et fiscal est en quelque sorte le pendant financier du pacte de gouvernance de l'Agglo, qui a été examiné en conseil municipal le 18 mars dernier.

Il comporte 3 axes:

1) Rationaliser les compétences communautaires et clarifier les engagements financiers

- Modification statutaire: réduction du champ de la compétence Sport (vu en conseil municipal le 20/05/2021)
- Fonds de concours d'investissement de la commune = 30 % du coût HT des gros travaux ou opérations de renouvellement sur des équipements sportifs d'intérêt communautaire, plafonné à 40 % du reste à charge (HT). Exemples : gymnase, terrains sportifs...
- Accompagnement des communes récupérant des installations/équipements d'intérêt communal : forfait d'entretien annuel versé à la commune

2) Fixer un cap pour les ressources communautaires

- Hausse de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) + 4,8 %
- Aucune augmentation de la fiscalité locale (TH, TFB, TFNB) sur la durée du pacte

3) Mettre en œuvre de nouvelles mutualisations

- Contrats Agglo-communes: aide financière de l'Agglo = 50 €/hab pour les communes > 500 hab, soit 210 000 € environ pour Condé-sur-Vire. Limitée à 3 projets par contrat sur le reste du mandat (2021-2026). Il s'agit de financer des projets communaux.
- Création d'offres d'achats groupés
- Maintien du partage du FPIC : 60 % Agglo / 40 % communes
- Maintien du reversement de la taxe d'aménagement communale sur les zones d'activité (ex. ZA Fauquetière)
- Partage de la croissance future de la TFB sur les zones d'activités (à compter de 2022) : 50 % Agglo / 50 % communes

L'exposé de ce point appelle les interrogations suivantes :

- M. Vivek SINGH demande des précisions sur l'enveloppe financière accordée aux communes récupérant des installations sportives d'intérêt communal. Il est répondu que cela se traduira par une modification de l'attribution de compensation (AC) en faveur des communes concernées.
- M. Vivek SINGH fait observer que l'augmentation de la TASCOM ne concernera sur Condé-sur-Vire d'après lui que le magasin SUPER U. Ce point est confirmé par M. Emmanuel JAMARD.

Le Conseil municipal prend acte de la communication du pacte financier et fiscal de Saint-Lô Agglo pour la période 2021-2026. Le présent document n'appelle pas de vote de la part du Conseil municipal.

3- St-Lô Agglo - rapport annuel de performance 2020

Rapporteur : M. le Maire

L'article L. 5211-39 du CGCT impose à Saint-Lô Agglo d'adresser chaque année aux maires des communes membres un rapport retraçant le bilan annuel d'activité de la communauté d'agglomération, ventilée par grands domaines de compétences.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Dans le souci d'une meilleure gestion des deniers publics, Saint-Lô Agglo s'est engagée dans une démarche de performance, en se dotant d'une série d'indicateurs d'évaluation. C'est la raison pour laquelle le rapport d'activités est présenté sous la forme d'un rapport annuel de performance des politiques publiques portées par la communauté d'agglomération.

Voici les principales informations qui ressortent du rapport :

1) Portrait de l'Agglo

61 communes

79 404 habitants

97 élus (+ 51 suppléants)

15 vice-présidents

1 conseiller délégué

Bureau communautaire

35 conseillers

Les domaines de compétences :

- Développement économique, filières et innovation
- Environnement, patrimoine bâti et développement durable
- Enfance, jeunesse et sports
- Aménagement de l'espace, habitat, urbanisme et transports

L'agglo a 3 missions :

- Attractivité du territoire
- Aménagement de l'espace
- Développement de services à la population

2) Moyens humains et volume d'activité administrative

400 agents dont 324 sur emploi permanent et 76 sur emploi non permanent (CDD, contrat aidé, contrat d'apprentissage, surcroît d'activité...)

- Répartition par catégorie : A 20%, B 22% et C 58%
- Répartition par filière: administrative 28%, technique 34%, animation 17%, médico-sociale 14% et sportive 7%
- Tranches d'âge : < 25 ans 3%, de 25 à 39 ans 32%, de 40 à 54 ans 47%, de 55 à 64 ans 18%
- Mouvements de personnel : 20 départs contre 25 arrivées

174 délibérations du conseil / 47 délibérations du bureau

143 marchés publics notifiés pour 24 M€

18 budgets / 13 369 mandats / 4 133 titres émis

3) L'Agglo, territoire de développement

Parc immobilier loué à 95%

10 parcelles vendues dans les zones d'activité / une nouvelle zone à Guilberville (6 lots)

Projet de pépinière d'entreprises sur Agglo 21 (bâtiment de 6 ateliers + bâtiment tertiaire, 2 256 966 € HT)

Projet alimentaire territorial (PAT): 5 axes stratégiques

- 1) « tous consom'acteurs »
- 2) offre alimentaire de proximité
- système de distribution de proximité
- 4) alimentation de qualité pour tous
- 5) identité alimentaire partagée et reconnue

Opération 10 000 arbres pour rénover le bocage (140 bénéficiaires)

Plan bocage: 8 200 ml de haies plantées

Soutien à la filière équine : 50 000 visiteurs accueillis sur le pôle hippique de St-Lô, 118,5 jours de concours, 313 licenciés au centre équestre (2ème club de la Manche)

Enseignement supérieur: 2 016 étudiants, 60 formations post-bac, 11 établissements

4) L'Agglo, territoire durable

Urbanisme : Lancement du programme de dématérialisation des actes d'urbanisme, 115 dossiers ADS/mois (110 en 2019 et 90 en 2018), PLUi en cours d'élaboration (PADD validé).

Habitat : lancement de deux OPAH pour la période 2020-2025 (St-Lô et les autres communes)

Affichage publicitaire : lancement d'un règlement local de publicité intercommunale **Foncier :** 198 bâtiments communautaires, 615 DIA traitées

Transport : 413 888 voyages effectués sur le réseau SLAM, 80 VAE, réalisation de pistes cyclables (promenade des Ports, liaison des 5 Chemins vers Baudre...), 32 primes à l'achat de VAE (6 260 €), projet de déménagement de l'agence SLAM à la gare de St-Lô

Déchets : 11 Bennes OM, 18 541 t collectées, 21 847 bacs, lancement de la réforme de la tarification incitative

Transition énergétique : Agglo reconnue « territoire 100% énergies renouvelables », Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat (COTEC)

Schéma directeur immobilier : 3 axes stratégiques

- 1) Optimiser le parc immobilier (moins de surfaces, moins de dépenses)
- 2) Performance énergétique (-50% de kWh et 100% EnR)
- 3) Qualité d'usage (100% accessible en 2022)

4) L'Agglo, territoire de vie

Tourisme : 3 bureaux d'accueil, 2 600 demandes touristiques, réorganisation de l'accueil de l'OT de St-Lô, lancement de « chèques évasion » et de « chèques bonus Agglo » en soutien à l'activité économique (crise COVID)

Dynamisation culturelle: Jazz dans les prés (5 concerts annulés, 4 concerts joués, 431 spectateurs), 8 associations culturelles soutenues financièrement (16 950 €)

Sport : plan de soutien aux clubs sportifs, 6 M€ d'investissements réalisés (dont la création de 10 terrains multisports), centre aquatique (l'année 2020 émaillée par des périodes de fermeture totale à cause de la crise sanitaire)

Petite enfance: mise en place d'un accueil d'urgence pendant la crise sanitaire, construction en cours des maisons de l'enfance de St-Jean d'Elle et de Tessy-Bocage, fin des travaux de réhabilitation du pôle enfance de Marigny-le-Lozon, aménagement d'un local REPAM « cabane des bout 'choux (Torigny-les-Villes)

Carte KioskAgglo: 7 028 cartes vendues, 45% 8-13 ans, 27% 14-18 ans, 28% 19-25 ans

Santé: 79% d'occupation des 2 PSLA répartis sur 4 sites (Pont-Hébert/St-Jean de Daye, Torigny-les-Villes/St-Jean d'Elle) soit 37 professionnels au total, rédaction en cours du contrat local de santé (CLS)

L'exposé de ce point appelle les observations suivantes :

 M. Vivek SINGH aimerait que le rapport contienne des éléments de comparaison avec d'autres territoires. M. le Maire répond qu'il est difficile de faire des

- comparaisons entre EPCI car les compétences ne sont pas les mêmes d'un établissement à l'autre.
- M. Emmanuel JAMARD demande des précisions concernant les « chèques évasion » ou « chèques bonus Agglo ». M. le Maire répond que ces réductions ont été décidées pour renforcer l'attractivité touristique du territoire. Ces chèques ont rencontré un franc succès auprès des touristes, complète M. Vivek SINGH.

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel de performance 2020 de Saint-Lô Agglo. Le présent document n'appelle pas de vote de la part du Conseil municipal.

4- Aménagement du bourg de Troisgots - approbation du marché de travaux

Rapporteur: M. le Maire

1) Besoins à satisfaire

La consultation avait pour objet l'aménagement du bourg de Troisgots. Le programme technique comprend :

- Terrassements et empierrement de voiries et parking VL
- Assainissement EP: canalisations, puits d'infiltrations
- Voiries : bordures, enrobés, bicouche gris, bicouche ocre, hydrodécapage
- Signalisation horizontale et verticale
- Maçonnerie de moellons de pierres naturelles
- Mobilier urbain

La consultation ne faisait l'objet d'aucun allotissement.

2) Mode de passation du marché

<u>Procédure choisie</u>: procédure adaptée (article L. 2123-1 Code de la commande publique)

Critères de jugement des offres :

- 1. Prix (60 %)
- 2. Valeur technique (40 %)

Publicité légale :

- La Manche libre : avis envoyé le 29/06/2021 et paru le 10/07/2021
- Profil acheteur : https://www.e-marchespublics.com (en ligne le 29/06/2021)

Date limite de réception des offres : 26/07/2021 à 12h00

Nombre de plis déposés: 4

Estimation des travaux : 423 196 € HT

Commission d'appel d'offres (attribution des lots): 07/09/2021

Choix des offres retenues : TP BOUTTE pour 408 775 € HT -3,41 % par rapport à l'estimation

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver le marché de travaux avec l'entreprise attributaire d'un montant total de 408 775 € HT;
- Autoriser le Maire à signer le marché, ainsi que tous avenants y afférents.

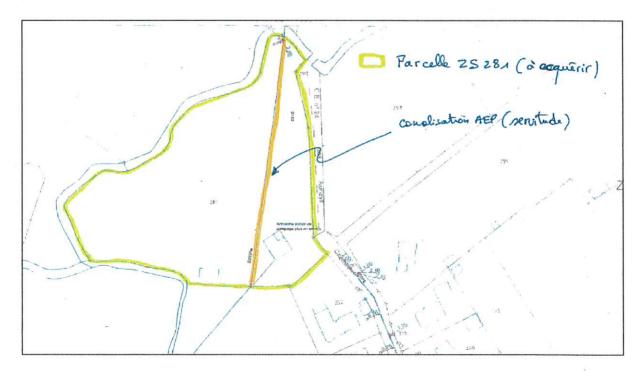
1				
	Pour: 21	Contre:	Abstentions :	

5- Acquisition du site des Aulnays - convention d'une servitude de passage

Rapporteur: M. le Maire

Par délibération n°2021-050 du 01/07/2021, la commune a accepté d'acquérir l'ancien site de captage d'eau des Aulnays pour un montant de 23 242 € net vendeur. A titre de rappel, le site servira de stockage polyvalent pour les services techniques.

Dans la délibération susvisée, il n'a pas été mentionné la constitution, au profit de Saint-Lô Agglo, d'une servitude de passage relative à une canalisation d'eau potable qui traverse la parcelle.



Il convient dès lors de prendre une délibération pour acter l'instauration de la servitude.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver l'instauration d'une servitude de passage d'une canalisation d'eau potable (AEP) au profit de Saint-Lô Agglo sur la parcelle ZS n°282 située au lieudit Les Aulnays, en cours d'acquisition par la commune;
- Habiliter le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 21	Contre :	Abstentions:	
Pour : 21	contre:	Abstentions:	

6- DETR 2021 - dossiers de subvention complémentaires

Rapporteur: M. Emmanuel JAMARD / M. le Maire

La commune propose de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un 2nd tour d'attribution concernant 4 nouvelles opérations d'investissement à réaliser en 2021 et 2022. Elle doit déposer les dossiers avant la date butoir du 01/10/2021.

- Aménagement du bourg de Troisgots
- Transformation de l'ancienne mairie de Mesnil-Raoult en un logement F3
- Rénovation et agrandissement des vestiaires/sanitaires des services techniques
- Nouvelle infrastructure téléphonique et numérique des services municipaux

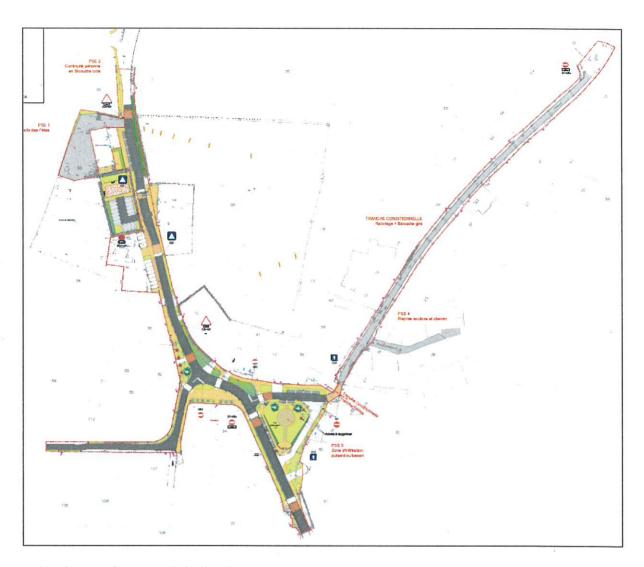
1) Aménagement du bourg de Troisgots

Le projet de réaménagement du bourg de Troigots est axé sur la sécurisation des flux de circulation, un verdissement des espaces publics et une meilleure gestion des eaux pluviales.

Il s'appuie sur plusieurs constats: vitesse accentuée par le gabarit des voies (RD 159), situations accidentogènes à l'angle de l'église (RD 396) et devant l'école (RD 159), chaussée dégradée (faïençage, flaches...), absence de trottoir le long de la route de la Frangelière, itinéraires piétons non conformes aux normes PMR, place de l'église morne et dénudée, chambres et tampons des réseaux dégradés...

L'opération portera une attention particulière à la création et à la sécurisation des espaces piétons :

- Cheminement le long de la RD 159, parvis devant la salle des fêtes et devant l'école
- Création d'un square paysager sur la place de l'église
- Réduction de la largeur de chaussée de la route de la Frangelière et mise en sens unique de la voie pour permettre la création d'un cheminement piéton le long



Calendrier prévisionnel de l'opération :

commencement d'exécution : octobre 2021réception des travaux : janvier 2022

Coût total de l'opération: 465 286 € HT

travaux : 423 196 €
 maîtrise d'œuvre : 20 930 €
 études et frais divers : 21 160 €

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention DETR à hauteur de 40 % de leur montant HT.

2) Transformation de l'ancienne mairie de Mesnil-Raoult en un logement F3

Par délibération du 30/01/2020, les élus ont donc décidé de supprimer les communes déléguées et les mairies annexes associées. Les habitants se rendent aujourd'hui à la mairie de Condé-sur-Vire, siège de la commune nouvelle, et bénéficient d'une large amplitude d'ouverture pour leurs démarches administratives.

La question du devenir des mairies annexes s'est alors posée :

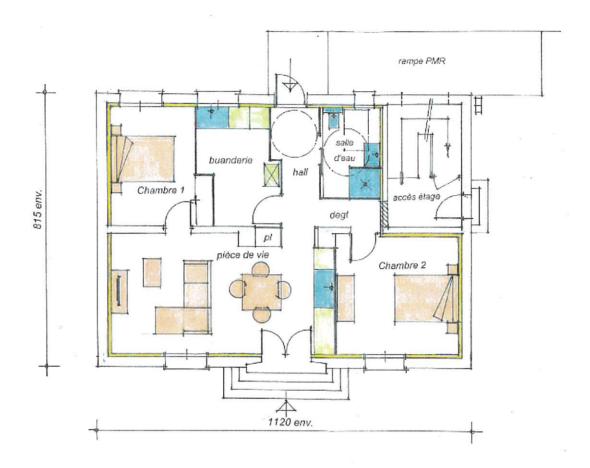
- En ce qui concerne Troisgots, la réflexion s'est orientée vers la transformation en un local professionnel pour l'exercice d'une profession libérale, de préférence dans le domaine médical ou paramédical.
- Quant à la mairie annexe de Mesnil-Raoult, le choix a été fait de le rénover énergétiquement et de le reconfigurer en un logement, accessible PMR.

La demande d'habitat, en particulier de logements locatifs, est très forte sur la commune de Condé-sur-Vire, qui bénéfice d'un regain d'intérêt du fait de la bonne santé de ses entreprises et de sa localisation privilégiée à mi-chemin entre St-Lô et l'A84.

Le programme des travaux comprend la création d'un logement équipé comme suit :

- Une cuisine ouverte sur un espace séjour/salon équipée d'un emplacement pour four électrique, lave-vaisselle, réfrigérateur, d'un plan de travail équipé de tiroirs et de rangements ainsi qu'un évier. L'emplacement de ces équipements nécessitent d'abattre une cloison intérieure et de prévoir les évacuations en dalle.
- Une chambre principale desservie depuis le salon et équipée d'un placard coulissant équipé (penderie, étagères)
- Une chambre secondaire desservie depuis le dégagement
- Une buanderie accueillant les équipements de production d'eau chaude sanitaire et de production de chauffage (chauffe-eau thermodynamique) ainsi qu'un lavabo, lavelinge et sèche-linge
- Une salle d'eau équipée d'une douche, d'un WC et d'un lavabo conformes à la réglementation PMR
- Un dégagement situé en la salle de bains et la buanderie et donnant accès à la porte d'entrée principale située en façade Est (logement traversant)

A l'exception des menuiseries extérieures conservées, les travaux à réaliser devront aboutir à une réhabilitation de l'existant concourant à un état neuf des parties intérieures (secondœuvre et finitions).



Calendrier prévisionnel de l'opération :

commencement d'exécution : octobre 2021
 réception des travaux : mars 2022

Coût total de l'opération: 77 948,24 € HT

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention DETR à hauteur de 40 % de leur montant HT.

3) Rénovation et agrandissement des vestiaires/sanitaires des services techniques

Les ateliers municipaux ont fait l'objet en 2019 de travaux d'agrandissement en ce qui concerne la partie stockage (véhicules et matériels), opération subventionnée par l'Etat dans le cadre de la DETR.

Aujourd'hui, le projet de la commune, comme elle s'y était engagée, vise à restaurer et agrandir la partie vestiaires/sanitaires/bureau pour le confort et le bien-être des agents techniques.

Les locaux sociaux actuels sont peu fonctionnels et sous-dimensionnés :

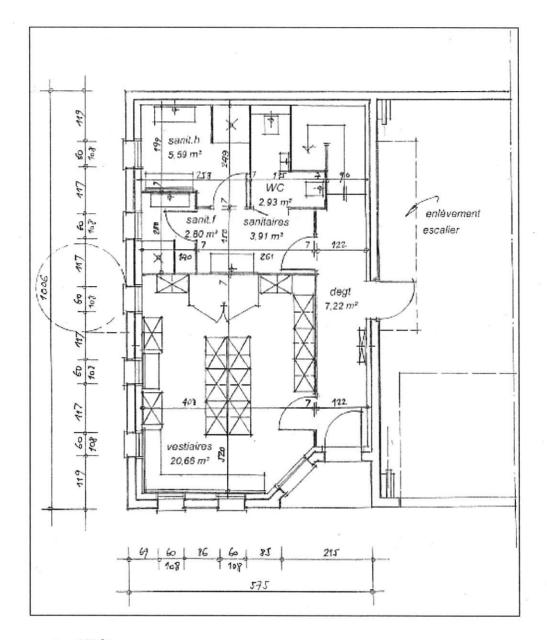
 Le local vestiaires mesure 13 m² alors qu'il est censé accueillir 13 agents (yc les intérimaires).

- La douche n'est plus utilisable en l'état car trop exiguë et mal configurée. Elle sert aujourd'hui de pièce de stockage.
- Le bureau du responsable des services techniques, d'à peine 9 m², est surchargé de rangements, compliquant l'accueil des commerciaux et des agents pour les entretiens individuels.
- Il n'existe pas à proprement parler de salle de réunion. La cuisine, minuscule, en fait office actuellement.
- Aucun vestiaire femmes n'existe, ce qui freine à l'heure actuelle le recrutement d'agents féminins aux services techniques.

L'ensemble des locaux souffrent par ailleurs d'un état de vétusté avancé. L'agencement intérieur remonte en effet à la construction du bâtiment dans les années 60.

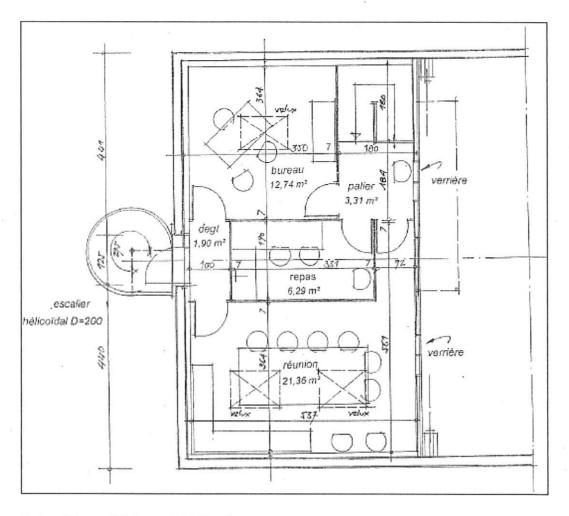
Le projet prévoit la création sur 2 niveaux :

- Rdc:
- vestiaires (20,66 m²)
- sanitaires hommes (5,59 m²)
- sanitaires femmes (2,80 m²)
- sanitaire communs (3,91 m²)
- WC $(2,93 \text{ m}^2)$
- dégagement (7,22 m²)



1er étage :

- salle de réunion (21,36 m²)
- coin repas (6,29 m²)
- bureau du responsable des services techniques (12,74 m²)
- palier (3,31 m²)
- dégagement (1,90 m²)



Calendrier prévisionnel de l'opération :

commencement d'exécution : février 2022réception des travaux : juillet 2022

Coût total de l'opération: 85 600 € HT

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention DETR à hauteur de 40 % de leur montant HT.

4) Nouvelle infrastructure téléphonique et numérique des services municipaux

La mairie est équipée d'un standard téléphonique physique (PABX) loué auprès de l'opérateur ORANGE et connecté à la baie de brassage du bâtiment. Le contrat de location arrivant à expiration, la commune souhaite profiter de cette échéance pour remettre à plat toute son installation téléphonique et numérique (liens Data). Les autres sites communaux seraient également concernés par la refonte (médiathèque, école maternelle, école élémentaire, maison de l'enfance et associative...).

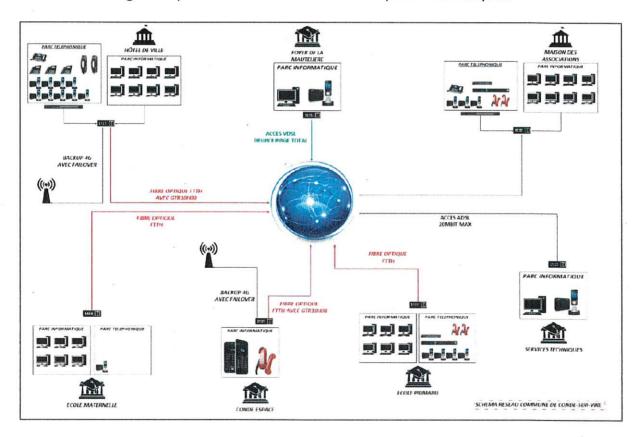
Après une étude comparative de plusieurs solutions techniques, la commune a fait le choix de s'équiper d'un serveur de communication innovant de la marque 3CX. Il offre une technologie de communications unifiée, en fusionnant la téléphonie, la messagerie vocale, les fax et les mails. 3CX est le leader de la VoIP (voix sur IP) auprès des professionnels en

Europe. La migration vers cette technologie de pointe nécessite le remplacement des téléphones par des postes DECT, compatibles avec la VoIP.

Parallèlement, la commune va changer d'opérateur téléphonique et doter ses principaux sites (dont la mairie) d'une connexion FTTH. Condé-sur-Vire est en effet éligible à la fibre optique depuis cette année. Le réseau FTTH permettra de bénéficier à minima d'un débit de l'ordre de 100 Mbit/s, ce qui apportera un confort supplémentaire pour l'utilisation des logiciels métier en full web et du serveur virtuel.

Les principaux avantages du système 3CX :

- Réduction des coûts de télécommunication et d'installation téléphonique.
- Possibilité de tirer profit des softsphones installés sur les ordinateurs des agents et de pouvoir utiliser le système téléphonique via les mobiles.
- Un accueil des usagers modernisé: le système 3CX propose jusqu'à 4 messages d'accueil, un standard automatique et bien-sûr un serveur vocal interactif (SVI).
- Technologie indépendante du matériel informatique et des marques.



Le Conseil municipal décide de :

Approuver le programme de <u>l'aménagement du bourg de Troisgots</u> au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

€HT	Recettes	€
423 196	DETR 2021 (40 %)	186 114
20 930	Département de la Manche	139 586
21 160	Autofinancement	139 586
	423 196 20 930	€ HT Recettes 423 196 DETR 2021 (40 %) 20 930 Département de la Manche 21 160 Autofinancement

TOTAL	465 286	TOTAL	465 286

Approuver le programme de <u>transformation de l'ancienne mairie de Mesnil-Raoult</u> <u>en un logement F3</u> au vu du budget prévisionnel et du plan de financement cidessous :

Dépenses	€HT	Recettes	€
Travaux	77 948,24	DETR 2021 (40 %)	31 179,00
		Autofinancement	46 769,24
TOTAL	77 948,24	TOTAL	77 948,24

 Approuver le programme de <u>rénovation et d'agrandissement des</u> <u>vestiaires/sanitaires des services techniques</u> au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€HT	Recettes	€
Travaux (yc honoraires)	65 600	DETR 2021 (40 %)	34 240
Mobilier	15 000	Autofinancement	51 360
Location bungalow	5 000		
TOTAL	85 600	TOTAL	85 600

 Approuver le programme de <u>nouvelle infrastructure téléphonique et numérique</u> des services municipaux au vu du budget prévisionnel et du plan de financement cidessous :

Dépenses	€HT	Recettes	€
Fourniture et installation des matériels	15 231,60	DETR 2021 (40 %)	6 092,64
0		Autofinancement	9 138,96
TOTAL	15 231,60	TOTAL	15 231,60

 Solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), programmation 2021 (2nd tour), pour les opérations considérées.

Pour : 21	Contre:	Abstentions :

7- Plan de relance de l'Etat - équipement numérique de l'école élémentaire

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre du plan de relance initié par l'Etat, un appel à projets a été lancé pour créer un socle numérique dans les écoles élémentaires. La crise sanitaire a entraîné en effet une forte mobilisation des outils numériques lors des périodes de confinement.

Cet appel à projets vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éduction. L'objectif est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant 3 volets essentiels : la dotation d'un socle numérique de base, les services et ressources numériques et l'accompagnement à la prise en main des matériels.

La commune de Condé-sur-Vire a répondu à cet appel à projets. Les dossiers étaient à déposer avant le 31/03/2021. Le projet présenté comprend :

Achat	Montant TTC	Fournisseurs
20 PC enfants 15,6 pouces		
5 PC enseignants 15,6 pouces	24 470 €	Data Owart
1 VPI	24 470 €	Data Ouest
Divers équipements (valise)		
13 tablettes tactiles 11,6 pouces	9 158 €	UGAP
Abonnement plateforme ONE ENT (2 ans)	1 270 €	Manche Numérique
TOTAL	34 898 €	
Subventions		
Plan de relance de l'Etat	-22 050 €	*
FCTVA	-5 724 €	
Reste à charge pour la commune	7 124 €	

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver la convention de financement avec l'Etat pour un socle numérique dans les écoles élémentaires qui prévoit le versement d'une aide de 22 050 € pour l'école de Condé-sur-Vire :
- Autoriser le Maire à signer la convention et tous actes y afférents.

Pour : 21	Contre:	Abstentions:	
-----------	---------	--------------	--

8- Création d'un logement dans l'ancienne mairie de Mesnil-Raoult - programme des travaux et dépôt d'une déclaration préalable (urbanisme)

Rapporteur: M. le Maire

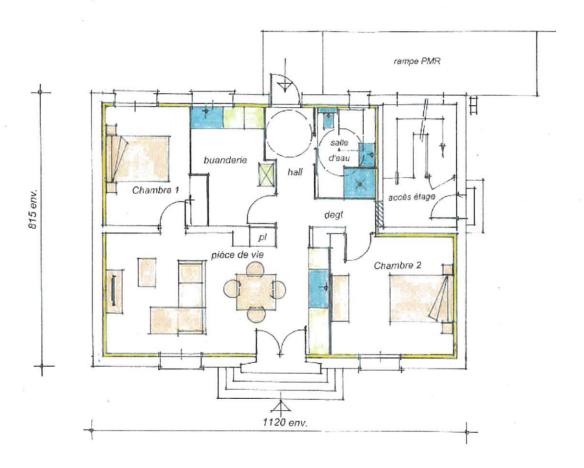
Depuis la suppression des communes déléguées en 2020, la commune a le projet de transformer entièrement le local de l'ancienne mairie de Mesnil-Raoult en un logement de type F3 d'une surface de 80 m² environ.

Le programme des travaux comprend la création d'un logement équipé comme suit :

 Une cuisine ouverte sur un espace séjour/salon équipée d'un emplacement pour four électrique, lave-vaisselle, réfrigérateur, d'un plan de travail équipé de tiroirs et de rangements ainsi qu'un évier. L'emplacement de ces équipements nécessitent d'abattre une cloison intérieure et de prévoir les évacuations en dalle.

- Une chambre principale desservie depuis le salon et équipée d'un placard coulissant équipé (penderie, étagères)
- Une chambre secondaire desservie depuis le dégagement
- Une buanderie accueillant les équipements de production d'eau chaude sanitaire et de production de chauffage (chauffe-eau thermodynamique) ainsi qu'un lavabo, lavelinge et sèche-linge
- Une salle d'eau équipée d'une douche, d'un WC et d'un lavabo conformes à la réglementation PMR
- Un dégagement situé en la salle de bains et la buanderie et donnant accès à la porter d'entrée principale située en façade Est (logement traversant)

A l'exception des menuiseries extérieure conservées, les travaux à réaliser devront aboutir à une réhabilitation de l'existant concourant à un état neuf des partis intérieures (second-œuvre et finitions).



Calendrier prévisionnel de l'opération :

commencement d'exécution : octobre 2021
 réception des travaux : mars 2022

Coût total de l'opération: 77 948,24 € HT

Le Conseil municipal décide de :

- Autoriser le Maire à déposer une déclaration préalable (urbanisme) concernant les modifications de façade découlant du projet de transformation (création d'une fenêtre en façade nord);
- Autoriser le Maire à signer la demande d'urbanisme et tous actes y afférents.

Pour : 21	Contre :	Abstentions :	
		, mosteritions i	

9- Rénovation du local social des ateliers municipaux - programme des travaux et dépôt d'une déclaration préalable (urbanisme)

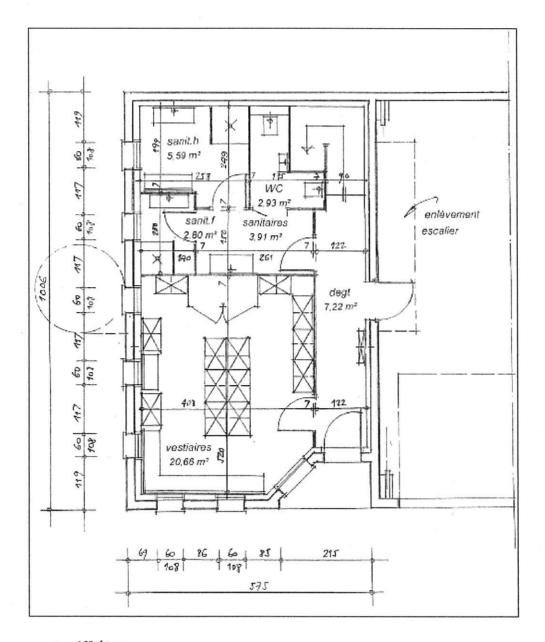
Rapporteur: M. le Maire

La commune a le projet de rénover et d'agrandir la partie vestiaires/sanitaires/bureau des ateliers techniques, bâtiment qui remonte aux années 60.

Les locaux sociaux actuels sont peu fonctionnels et sous-dimensionnés. L'ensemble des locaux souffrent par ailleurs d'un état de vétusté avancé.

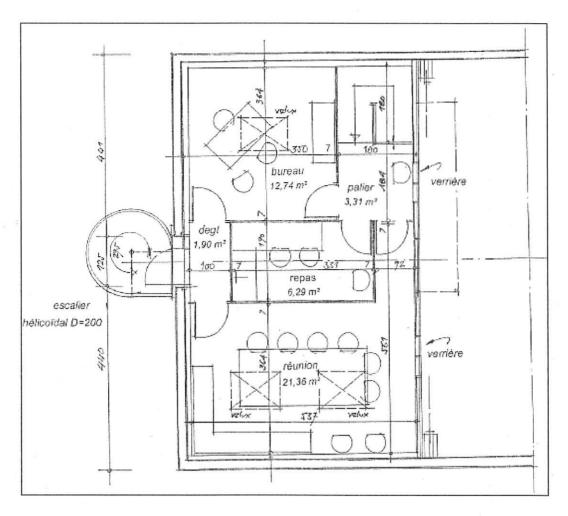
Le projet prévoit la création sur 2 niveaux :

- Rdc:
- vestiaires (20,66 m²)
- sanitaires hommes (5,59 m²)
- sanitaires femmes (2,80 m²)
- sanitaire communs (3,91 m²)
- WC (2,93 m²)
- dégagement (7,22 m²)



1er étage :

- salle de réunion (21,36 m²)
- coin repas (6,29 m²)
- bureau du responsable des services techniques (12,74 m²)
- palier (3,31 m²)
- dégagement (1,90 m²)



Calendrier prévisionnel de l'opération :

commencement d'exécution : février 2022réception des travaux : juillet 2022

Coût total de l'opération: 85 600 € HT

Le Conseil municipal décide de :

- Autoriser le Maire à déposer une déclaration préalable (urbanisme) concernant les modifications de façade découlant du projet (remplacement des menuiseries extérieures, escalier hélicoïdal extérieur);
- Autoriser le Maire à signer la demande d'urbanisme et tous actes y afférents.

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
1001.21	contre.	Abstelltions.

10- Budget principal - décision modificative n°1

Rapporteur: M. le Maire

Il est nécessaire de modifier les prévisions du budget principal 2021 pour les motifs suivants :

Reversement à Saint-Lô Agglo de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités communautaires situées sur la commune (26 000 €)

Le Conseil municipal décide de :

Approuver la décision modificative n°1 du budget principal 2021 comme suit :

		BP 2021	DM	1	2
Section d'investissement		DF 2021	Dépenses	Recettes	Observations
10226/10 - 0 -	Taxe d'aménagement		26 000		reversement taxe à l'Agglo sur ZA
2111/21 - 0 -	Terrains nus		-26 000		
			0	(

		The state of the s
Pour : 21	Contre:	Abstentions :

11- Budget Condé Espace - décision modificative n°1

Rapporteur : M. le Maire

Il est nécessaire de modifier les prévisions du budget Condé Espace 2021 pour les motifs suivants :

- Remboursement des arrhes versés par les usagers en raison de l'annulation des spectacles du fait de la crise sanitaire (1 200 €)
- Prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 21 pour l'achat de matériels supplémentaires (PC portable, fournitures diverses...)

Le Conseil municipal décide de :

Approuver la décision modificative n°1 du budget Condé Espace 2021 comme suit :

		BP 2021	DM	1	
Section de fonctionnement		DF 2021	Dépenses	Recettes	Observations
673/67 - 3 -	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 200		remboursement des arrhes
64118/012 - 3 -	Autres indemnités	13 000	-1 200		
			0	0	

		BP 2021	DM	1	
Section d'investissement		DI 2021	Dépenses	Recettes	Observations
2183/21 - 3 -	Matériel de bureau et informatique		2 000		PC portable et diverses fournitures
2188/21 - 3 -	Autres immobilisations corporelles	5 000	5 000		matériaux pour chantiers à venir
2313/23 - 3 -	Constructions	17 399	-7 000		
			0	C	

Pour : 21	Contre:	Abstentions :
-----------	---------	---------------

12- Renouvellement de la carte achat public

Rapporteur : M. le Maire

Depuis 2018, la commune dispose d'une carte achat public (carte bancaire), utilisée pour les achats en ligne ou auprès de fournisseurs qui refusent de créer des comptes clients.

La carte achat public est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Le Conseil municipal décide de :

- Continuer à doter la commune de cet outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs;
- Contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie la solution Carte Achat
 Public suivant les conditions suivantes :
 - La solution Carte Achat Public sera renouvelée pour une durée de 3 ans;
 - Il s'agit d'une carte à autorisation systématique ;
 - Tout retrait d'espèces est impossible ;
 - Le montant plafond global de règlements est fixé à 50 000 €/an ;
 - La banque s'engage à payer au fournisseur de la commune toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat dans un délai de 24h à 4 jours ouvrés ;
 - L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la banque et ceux du fournisseur;
 - La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de la banque retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la banque;
 - La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours ;
 - La tarification reste inchangée :
 - ✓ La cotisation annuelle par carte d'achat est fixée à 50 €
 - √ L'abonnement annuel au service E-CAP est fixé à 150 €
 - ✓ Une commission de 0,20% sera due sur toute transaction.

Pour : 21	Contre :	Abstentions:	

13- Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - participation financière 2021

Rapporteur: M. le Maire

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'un des dispositifs d'aide financière du Département destiné à soutenir nos concitoyens dans leurs problèmes de logement, et notamment pour le paiement régulier des loyers et des charges.

Le Département finance le fonds avec le soutien financier de ses partenaires tels que la CAF, la MSA, les organismes HLM, les fournisseurs d'énergie mais également des collectivités locales depuis déjà de nombreuses années.

Le Département sollicite donc la contribution financière de la commune de Condé-sur-Vire.

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FSL calculée selon la formule suivante :

0,70 € X population municipale

Pour 2021, la contribution communale s'élèvera à **2 823** € (0,70 € x 4 033 habitants population municipale = 2 823,10 € arrondi à 2 823 €).

Le Conseil municipal décide de :

Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) d'un montant de 2 823 € au titre de l'année 2021.

Pour : 21	Contre :	Abstentions :	
Pour: 21	contre :	Abstentions :	

14- Théâtre du Préau - convention de partenariat 2021-2022

Rapporteur: M. Sylvie GAUTIER

Comme les années précédentes, dans le cadre de son projet de développement de la culture en milieu rural, le Théâtre du Préau de Vire propose aux communes du canton intéressées (Condé-sur-Vire, Tessy-Bocage et Torigny-les-Villes), l'organisation de représentations théâtrales sur leur territoire.

A Condé-sur-Vire, deux spectacles sont programmés :

- ✓ Mardi 28 septembre 2021 : « Marylin ma grand-mère et moi »
- ✓ Mardi 22 mars 2022 : « Dans les Pas de Beckett »

Prix des places:

- 9 € par personne
- 4 € pour les étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi
- Exonérés : professionnels du spectacle, invitations de la compagnie... La décision d'exonération reviendra à l'élu référent en charge de la culture.

La billetterie est tenue par les services de la commune. Les recettes sont réparties à concurrence de 50 % pour le Théâtre du Préau et de 50 % pour la commune.

Une participation forfaitaire de 2 000 € est demandée à la commune.

L'exposé de ce point appelle l'observation suivante :

• Mme Catherine COQUELIN tient à préciser que le spectacle « Marylin ma grand-mère et moi » est un report de la saison dernière. Les deux nouveaux spectacles, cette année, sont « Dans les Pas de Beckett » (22/03/2022) et « Seuil » (18/05/2022).

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver les termes de la convention de partenariat 2021-2022 avec le Théâtre du Préau de Vire;
- Habiliter le Maire à signer la convention et tous autres actes afférents à l'organisation des évènements.

Pour : 21	Contre :	Abstentions :

15- RH - modification du tableau des effectifs

Rapporteur: M. le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois des collectivités locales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

8 agents communaux peuvent bénéficier cette année d'un avancement de grade ou d'une promotion interne. En outre, il est proposé de modifier les temps de travail des postes à la médiathèque suite au départ de 2 agents. La nouvelle équipe s'appuiera sur 1 poste à temps plein (responsable) et 2 postes à temps non complet (28h).

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu la délibération du 26/10/2017 fixant à 100 % le taux d'avancement,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer les emplois permanents pour permettre les avancements de grade et promotions internes prévus en 2021,

Le Conseil municipal décide de :

Créer, à compter du 1^{er} novembre 2021, les postes résultant du tableau ci-dessous :

Grade actuel	Catégorie / Filière	Missions	Durée hebdo	Création de poste (suite à avancement de grade ou promotion interne)
Adjoint technique	C Filière technique	Agent des services techniques	35h	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
Adjoint technique	C Filière technique	Agent périscolaire	32h30	Adjoint technique principal 2 classe
Adjoint technique principal 2ème classe	C Filière technique	Agent des services techniques	35h	Adjoint technique principal 1ère classe
Attaché	A Filière administrative	DGS	35h	Attaché principal
Adjoint technique principal 2ème classe	C Filière technique	Agent des services techniques	35h	Adjoint technique principal 1ère classe
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B Filière administrative	Cadre administratif polyvalent mairie	35h	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal 2ème classe	C Filière technique	Agent périscolaire	35h	Adjoint technique principal 1ère classe
Adjoint technique	С	Agent des services	35h	Adjoint technique principal

principal 2ème classe Filière technique	techniques	1ère classe
---	------------	-------------

- Supprimer, au fur et à mesure de la nomination des agents sur leur nouveau grade et après avis favorable du comité technique (CDG50), les emplois permanents correspondant aux grades d'origine;
- Créer, à compter du 1^{er} novembre 2021, 2 postes permanents au service médiathèque :

Agent de médiathèque	28H00	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe
Agent de médiathèque	28H00	Adjoint du patrimoine

- Adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée;
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2021, chapitre 12, articles 6411 et suivants.

Pour: 21	Contre :	Abstentions :	
TOUT . ZI	contic.	Abstertions.	

16- RH - recours à un contrat d'apprentissage pour les services techniques

Rapporteur: M. le Maire

La commune a recruté à temps plein, à compter du 01/09/2021 et pour une durée de 2 ans, un nouvel apprenti au service espaces verts : Kyllian LEBRETON (16 ans) résidant à St-Amand Villages. Son maître de stage est Anthony SIMON, référent espaces verts à la commune.

Il passera 3 semaines aux services techniques et 1 semaine à l'école (MFR de Coutances).

L'exposé de ce point appelle la question suivante :

Mme Esther BEUVE demande si la commune est limitée en nombre d'apprentis.
 M. Éric CAUVIN répond que la règle est de 2 apprentis maximum par maître de stage.
 M. le Maire ajoute que d'autres services pourraient dans l'absolu accueillir des apprentis. Cette option n'est pas réservée aux seuls services techniques.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du travail,

VU la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique, il revient au Conseil communautaire de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver le recours au contrat d'apprentissage ;
- Conclure dès le 01/09/2021 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation	
Services techniques	1	CAPA Jardinier paysagiste	2 ans	

- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- Autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

17- Décisions du Maire par délégation

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
Décis-2021-58	30/06/2021	Commande publique	Produits entretien pour 2ème semestre pour tous les services	6 546,48 €
Décis-2021-59	01/07/2021	Culture	Affiches, panneaux sucettes, bâche pour le concert Opéra de Rouen	1 140,00 €
Décis-2021-60	13/07/2021	Culture	Contrat d'achat spectacle du 20 mai 2022 "Mon père est une chanson de variété"	1 833,00 €
Décis-2021-61	21/07/2021	Enseignement	Spectacle de noël pour les écoles le 17/12/2021	1 360,00 €
Décis-2021-62	31/08/2021	Culture	location matériel scénique pour le 17/09/2021	1 299,82 €
Décis-2021-63	13/09/2021	Voirie	Réparation balayeuse	10 980,15 €
Décis-2021-64	13/09/2021	Domaine et patrimoine	Pose d'une clôture lotissement Lefoulon	5 882,40 €
Décis-2021-65	13/09/2021	Enseignement	Fourniture d'une sauteuse multifonctions (cantine)	18 083,74 €
Décis-2021-66	13/09/2021	Enseignement	Equipement numérique de l'école élémentaire (Plan de relance de l'Etat)	34 899,14 €
Décis-2021-67	13/09/2021	Enseignement	Copieur multifonctions (école élémentaire)	4 296,00 €
Décis-2021-68	13/09/2021	Domaine et patrimoine	Diagnostics immobiliers (logements et locaux	8 628,00 €
Décis-2021-69	13/09/2021	Enseignement	Abri à vélos et trottinettes (école maternelle)	3 782,40 €
Décis-2021-70	13/09/2021	Enseignement	Transport d'élèves vers le gymnase Vivien (Torigny-les- Villes) pour l'année scolaire 2021-2022	13 730,20 €

18- Communications de la Municipalité

Éric CAUVIN :

- Cimetière de Colleville (juillet): Fleurissement des tombes par une délégation d'élus et d'anciens combattants, sans les enfants exceptionnellement (à cause du protocole sanitaire).
- Tous en short (28/08): 423 passeports vendus. Météo superbe. Les participants ont passé plus de temps par stand que les années précédentes. Éric remercie les élus qui se sont mobilisés. A noter seulement un problème de saturation du parking, comme chaque année. Il est à espérer que cette question soit définitivement résolue avec le futur parking prévu sur le site de l'ancienne distillerie.
- Inauguration des Jardins de la Gare (17/09): rdv à 18h. Pass sanitaire obligatoire. Tous les élus sont les bienvenus. Présence confirmée du Préfet et du sous-préfet. 19h30: concert (groupe The Teach de St-Lô). Les habitants sont invités à venir manger sur place et à utiliser le barbecue collectif.
- Projet de Gymnase: le chantier est parti. Les travaux de désamiantage sont achevés. La démolition s'étalera de fin septembre à début octobre. Fin des travaux: mi-septembre 2022. Il reste encore à arbitrer la question de l'accès et d'un parking supplémentaire derrière l'immeuble du 12 rue des écoles, travaux qui incomberaient à la commune.
- Repas des aînés (03/10): 400 personnes attendues. Éric lance un appel à candidatures auprès des élus pour effectuer le service. Les agents municipaux seront aussi sollicités ainsi que les enfants s'il reste de la place.
- Cérémonie maisons fleuries : programmée mi-octobre
- Téléthon : week-end du 4/5 décembre
- **Condé Espace :** nombreuses annulations enregistrées (manque de clients, problème d'organisation à cause du pass sanitaire...)

M. le Maire:

- Jacky FRANCOISE (président des anciens combattants de Condé-sur-Vire) : nommé nouveau secrétaire départemental des anciens combattants de la Manche à l'occasion de l'AG du 14/09 qui s'est tenu à Condé-sur-Vire.

Sylvie GAUTIER :

- Concert de l'orchestre de Rouen (12/09): 65 personnes seulement. Question: est-ce que septembre est une période pertinente? Cela fait peut-être tôt dans la saison. Une réflexion sera menée en commission.
- Spectacle « Marylin ma grand-mère et moi » (28/09 Condé Espace)
- Soirée de présentation de la saison Villes en scène (29/09)
- Spectacle Villes en scène (22/10 Condé Espace) « Z'Humains! ».

Martine SAVARY :

- **Actions biodiversité :** installation d'abris à abeilles solitaires et à chauve-souris (Jardins de la Gare) et à chauve-souris (gîte du Moulin Hébert).

- **Création d'un groupe « éco-citoyen » :** sera ouvert à toute personne intéressée (élus et habitants). Il fonctionnera indépendamment de la commission municipale *Urbanisme, travaux et environnement*.
- Journée éco-citoyenne (25/09): réparation de vieux vélos et restauration de meubles désaffectés de la commune, ainsi que fabrication d'hôtels à insectes. Inscription souhaitée. Un repas sera proposé à l'issue des ateliers. M. Éric CAUVIN précise qu'à l'occasion du Téléthon, une vente de matériels et de mobiliers de la commune sera organisée, incluant les vélos et meubles restaurés de la journée éco-citoyenne. Les recettes seront entièrement reversées dans la caisse du Téléthon. M. le Maire salue cette belle initiative qui œuvre en faveur du développement durable.

19- Questions diverses

1) Médiathèque : mouvements de personnel (Sylvie GAUTIER)

- ✓ Départ en retraite de Patricia Huault, remplacée par Camille Lalande (venant de la médiathèque de La Haye)
- ✓ Mutation de **Michèle Gentilhomme** (responsable), remplacée par Sophie Lebeurrier (déjà en poste à Condé) à l'issue de la procédure de recrutement.
- ✓ Recrutement temporaire d'un agent intérimaire pour renforcer l'équipe (Julie Ernis).
- ✓ Refonte des postes : la commune profite du départ de ces deux agents pour rééquilibrer les temps de travail du service. Il est envisagé de créer 1 poste à 35h (responsable) et 2 postes à 28h.

2) Rénovation du logement de Troisgots (Nathalie LECUIR)

✓ Qu'en est-il de la rénovation du logement de Troisgots ? M. le Maire précise que le dossier est relancé, mais que pour une question financière, il a été demandé au maître d'œuvre (DERRIEN) de revoir à la baisse le programme des travaux.

3) Eclairage public (Alain LENESLEY)

✓ Quand sera-t-il remis en service ? M. le Maire répond que normalement, il devait refonctionner à partir du 15/09, mais un problème technique a été constaté au niveau du logiciel de commande à distance. C'est en cours de résolution.

4) Nouveaux ralentisseurs sur la route du Focq (Alain LENESLEY)

Ces ralentisseurs posent vraiment problème. La route est très circulée (route de la déchetterie). Le passage de véhicules avec remorques génère un bruit épouvantable. M. le Maire en prend note.

5) <u>Problème de visibilité au carrefour route de Torigni / Route Neuve</u> (Catherine COQUELIN)

✓ Le manque de visibilité est dû entre autres à la végétation foisonnante sur le terre-plein central. Il faudrait revoir ce point. Ce carrefour est en effet très fréquenté le matin du fait de la proximité du site industriel d'Elvir.

6) Quels sont les retours par rapport au nouveau parking de l'école maternelle ? (Cyril PANIEL)

- ✓ M. le Maire se félicite de n'avoir eu aucun retour négatif.
- ✓ Mme Aurélie VERGIN remonte cependant quelques témoignages de parents d'élèves se plaignant que la commune n'ait pas fait plus de parkings à la place des espaces verts. Elle note par ailleurs quelques incivilités commises par des automobilistes qui stationnent par exemple derrière des véhicules garés, les bloquant pour repartir.
- ✓ Il est convenu que le policier municipal soit ferme pour éviter la multiplication de ces comportements inciviques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La secrétaire de séance, Sylvie GAUTIER Le Maire, Laurent PIEN